



Résiliation abusive contrat EDF

Par fc1958

Bonjour,

J'ai reçu dernièrement, une facture de résiliation de mon contrat EDF.

J'ai appelé le service consommateurs pour demander des explications et après avoir eu 3 personnes différentes au téléphone, on m'a dit que mon (n°)compteur avait été attribué à une autre personne venant d'emménager dans ma rue !???

Au bout d'un (long) moment on m'a simplement suggéré de souscrire un nouveau contrat chez eux, de payer puis de refaire une estimation, etc, etc...

J'ai dit qu'il était hors de question que je refasse quoique ce soit, que c'est EDF qui avait l'erreur et que c'était donc à EDF de réparer.

J'ai également dit que je ne souhaitais plus être contacté par téléphone mais uniquement par courrier car je souhaite avoir des traces de cette affaire.

Malgré cela, une conseillère EDF m'a encore laissé un message sur mon répondeur stipulant que "si l'autre client venait à s'apercevoir qu'on avait le même compteur (?) on me couperait l'électricité" !???

Plutôt curieux comme message non ?

Cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est bien votre fournisseur d'électricité qui a fait une erreur ?

Rapprochez vous du gestionnaire de réseau pour vérifier votre numéro de PDL.

Ensuite vous émettez une réclamation précise à votre fournisseur qui n'a pas le droit de résilier votre contrat sans votre accord.

Et profitez en pour changer de fournisseur ! La concurrence a du bon dans un tel cas.

PS : Vérifiez quand même que ce n'est pas une blague (ou du phishing). On en reçoit de toutes les couleurs en ce moment.

Par fc1958

Bonsoir

Qui a fait l'erreur je ne sais pas, mais c'est EDF, mon fournisseur d'électricité, qui m'a envoyé une facture de résiliation...

Au téléphone on sens bien qu'un malaise règne au SAV EDF, que je refasse un nouveau contrat arrangerait bien leurs affaires.

Je ne comprends pas bien ceci "Rapprochez vous du gestionnaire de réseau pour vérifier votre numéro de PDL. " !?

Vous voulez parler d'ENEDIS ?

Changer de fournisseur, j'y ai pensé, mais ça va me mettre à la rue. Pour info, je paye actuellement 104€/mois pour le gaz+l'électricité et si je souscrit un nouveau contrat chez ENGIE ça me ferait 140€/mois !

Je suis retraité, j'ai à peine 1000€ de pension et 540€ de loyer (-85€ APL)...

Et non ce n'est pas une blague, une facture papier reçue par la poste...

[url=https://ibb.co/qFMQ0vX][img]https://i.ibb.co/qFMQ0vX/Capture.jpg[/img]][/url]

Par yapasdequoi

Oui : vérifiez votre PDL auprès de ENEDIS.

Et écrivez une réclamation par courrier RAR à EDF.

Ne souscrivez pas de nouveau contrat, demandez de remettre le contrat en vigueur tel qu'avant leur erreur.

Vous pensez que le fournisseur a résilié le contrat exprès ? Pour vous obliger à prendre un nouveau contrat ? Vous avez des impayés ?

Si besoin vous saisissez le médiateur de l'énergie.

[url=https://www.energie-mediateur.fr/]https://www.energie-mediateur.fr/[/url]

Par AGeorges

Bonsoir FC,

Savez-vous où vous en êtes au niveau des compteurs Linky ? En principe, l'opération devrait être à peu près terminée. Ce type de compteur est hautement reconnaissable.

Si votre changement est récent, ce peut-être une piste.

Un contrôle peut-être fait facilement. Le n° du compteur est visible sur le compteur lui-même et il est indiqué en page 2 de votre facture.

L'idéal serait de vérifier si le n° est resté le même entre vos dernières factures et celle de résiliation.

En fait, l'installation des Linky a été faite par des prestataires indépendants mandatés par ENEDIS. Il peut donc y avoir eu une erreur.

PDL = Point De Livraison

Si vous avez moyen de savoir qui vient d'emménager dans votre rue, contacter cette personne est aussi une voie d'investigation. Si c'est à Paris, dans une rue très longue, c'est perdu d'avance.

Dernier point, votre tarif Exx est bas car Exx est le fournisseur historique d'électricité et qu'il applique encore les PRV. A partir de 2023 (juillet sauf mesure spécifique du gouvernement), les PRV disparaissent. Il vous faudra alors chercher un autre fournisseur (ou le même), avec un autre contrat, plus cher.

D'ailleurs, cet aspect peut aussi être la cause de votre souci. Des courriers divers ont été envoyés par des sociétés comme ENxxx mentionnant votre numéro ENEDIS et vous proposant un nouveau contrat, sans le cadre de la disparition des PRV. Ce type de courrier ayant une apparence officielle, vérifiez bien si vous n'avez rien signé, par inadvertance, de ce type. (j'en ai eu dans les mains, c'est trompeur !).

Par fc1958

Bonjour,

J'en ai eu assez d'attendre qu'EDF daigne répondre à mes courriers et j'ai changé de fournisseur, je suis parti chez ENGIE.

Depuis qu'EDF m'a résilié mon contrat électricité en Octobre 2022, je n'avais plus de contrat donc EDF ne me prélevait plus l'électricité que je consommais. Je n'ai donc pas payé pendant 3 mois !

J'ai contacté ENEDIS pour savoir ce qui en était et on m'a dit que c'était "l'autre" (celui qui a mon compteur) qui payait ma consommation ! On m'a également confirmé que l'erreur venait bien de chez EDF.

Je ne sais pas comment ça va finir, car la personne qui paye pour moi va probablement s'en apercevoir.

Moi je n'y suis pour rien, c'est EDF qui a fait l'erreur et qui n'a pas cherché à la réparer.

Chez ENGIE on m'a dit que la personne qui a mon compteur sera résiliée à son tour vu que le compteur (PDL) est maintenant à mon nom chez ENGIE.....

Cdt

Bonne Année !

Par yapasdequoi

Avez-vous vérifié sur le compteur que le numéro de PDL est bien celui qui dessert votre logement ?

Par fc1958

Oui c'est bien le bon.

LE problème c'est que ce fameux PDL a également été attribué (par erreur) à une autre personne de ma rue. Nous étions 2 avec le même point de livraison suite à une erreur commise par EDF. Comme mon PDL avait été attribué à un autre, j'ai été automatiquement résilié.

Maintenant que je suis chez ENGIE, c'est l'autre personne qui va se voir résilié à son tour car elle a le même PDL que moi !

Je sais que c'est une histoire "tordue" mais il paraît que c'est fréquent.

Par yapasdequoi

Non ce n'est pas fréquent. C'est l'autre personne qui doit maintenant identifier son PDL pour souscrire un contrat desservant son logement.

Si vous avez le même PDL pour 2 logements différents, il y a un vrai problème.

Par fc1958

Le problème c'est EDF, ce sont eux qui ont commis la bourde.

Et mon problème c'est qu'EDF ne veut pas reconnaître son erreur ! Pas un mot d'excuse, pas un document attestant de cette erreur mis à part cette facture de résiliation qu'on m'a envoyé !

Théoriquement, EDF aurait dû me contacter avant de me résilier automatiquement...

Mon problème est réglé, j'ai changé de fournisseur sans frais, alors qu'EDF voulait me faire souscrire un nouveau contrat en payant !

Ce qui m'inquiète, un peu, c'est de savoir qu'une autre personne va payer mes 3 mois de consommation d'électricité...

Si elle ne s'en aperçoit pas ça va passer "à l'as" et dans le cas contraire elle va probablement déposer une réclamation à EDF !?

Moi je n'ai pas fraudé, on m'a résilié par erreur, j'ai signalé l'erreur à EDF qui n'a rien fait pour la réparer. On ne m'a pas coupé l'électricité et j'ai continué à vivre normalement...

EDF ne pourra pas me réclamer d'argent car je n'avais plus de contrat chez eux...

Bref, on verra bien comment cela va finir...

Cdt

PS: Vérifiez bien que le PDL de vos factures correspond bien à votre adresse postale !